

**Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères
Secteur Haguenau / Saverne**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Séance du vendredi 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-sept heures, le Comité Directeur s'est réuni, sous la présidence de M. Philippe SPECHT.

Sont présents :

Délégués Titulaires des Collectivités adhérentes :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : Mme Marie-Claude PAULEN, MM. Philippe SPECHT, Patrick WIRTH, Clément JUNG, Daniel KLIEBER.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN** : MM. Marc MOSER, Pierre GROSS, Damien HENRION.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN** : Mme Cécile BRAUN, MM. Jean-Georges HAMMANN, Daniel LENGENFELDER, Jean-Luc ECKART.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN** : MM. René STUMPF, Michel LORENTZ.

- **SMICTOM DE SAVERNE** : MM. Daniel BURRUS, Hans DOEPPEN, Denis HITTINGER, Christian DORSCHNER, Daniel GERARD.

Délégués absents excusés :

Mmes Christine HEITZ (représentée par le suppléant Francis KLEIN), Carine OBERLE, MM. André ERBS, Dominique GERLING, Alain BIETH (pouvoir à M. Jean-Georges HAMMANN), Alain WACK représenté par le suppléant Hubert SCHNELLER), Jean-Michel BAEHL (pouvoir à M. Philippe SPECHT), Michel FICHTER, Jacky NOLETTA, Raymond RIEDINGER (pouvoir à M. Michel LORENTZ), Jacky KELLER, Gabriel WOLFF, Joseph CREMMEL.

Délégués Suppléants des Collectivités adhérentes :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : MM. Hubert SCHNELLER, Francis KLEIN.

Y assistent en outre :

Carole SCHERER.

Christian HEY.

A 17h le Président Philippe SPECHT ouvre la séance du Comité Directeur en remerciant toutes les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation de cette réunion.

Le quorum étant atteint, le Président propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Marc MOSER, délégué de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 10 JUIN 2022

Le Président propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 10 juin 2022.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 10 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

3. MARCHE DE TRI ET DE VALORISATION DU BOIS DES DECHETERIES

Le Président informe les membres que le marché passé avec la société SARDI pour le tri et la valorisation du bois arrive à son terme au 31 décembre 2022.

Un appel d'offres en procédure complète pour ce service dont le coût est d'environ 450 000€HT/an va donc être lancé. La durée du marché est habituellement de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Les prix étant relativement dépendants de la conjoncture, le lancement de la procédure sera réalisé le plus tard possible. Le marché actuel a débuté à 48€HT/t en 2020, a atteint 54€HT/t en 2021 et n'est plus qu'à 44,4€HT/t en juillet 2022, malgré un coefficient de révision de plus de 14%. Les nouvelles offres devraient être nettement inférieures.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le lancement de la procédure pour le marché de tri et de valorisation du bois des déchèteries,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

4. MARCHE POUR L'EXPLOITATION DE L'ISDND DE WEITBRUCH

Le Président informe les membres que le marché passé avec la société ECT pour l'exploitation de l'ISDND de Weitbruch arrive à son terme au 30 juin 2023.

Même si cette date est lointaine, il convient d'être très pessimiste sur les délais de livraison d'un compacteur à déchets.

Par conséquent, il informe les membres que le lancement de la consultation a été réalisé pour une nouvelle période jusqu'à fin 2026 (fin de l'autorisation actuelle d'exploitation du site) avec 2 possibilités de reconduction, soit jusqu'à 5 années en tout.

Ceci permettra aussi bien à un nouveau titulaire qu'au titulaire actuel s'il est renouvelé, de commander le matériel nécessaire.

Ce contrat représente actuellement environ 390 000€HT/an et la consultation a donc été passée en appel d'offres ouvert.

La date de remise des offres a été fixée au 2 novembre.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

5. MARCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS

Le Président laisse la parole à M. HEY qui rappelle aux membres que la station de traitement des lixiviats est exploitée par la société OVIVE, avec l'aide quotidienne de Pascal KNAPP, le responsable du site du SMITOM.

La société OVIVE a construit la station selon le brevet Biomembrat (EP 0503 649 B1) de la société WEHRLE Umwelt GmbH, et a l'exclusivité de l'exploitation de ce brevet en France.

D'autre part la station biologique est extrêmement sensible et son fonctionnement sans accroc est indispensable à l'exploitation de l'ISDND, puisque les lixiviats doivent être extraits en continu et ne sont ni stockables ni traitables sur une autre station.

Jusqu'à présent le contrat d'exploitation de la station était donc passé sans mise en concurrence avec la société OVIVE. Cette dernière a toutefois signalé au SMITOM que ceci n'est plus possible.

Etant donné que le contrat d'exploitation s'achève le 19 octobre et qu'il convient de le renouveler, un appel d'offres en procédure complète a donc été lancé, puisque le montant de ce marché de service, dépasse les 215 000€HT.

La durée du nouveau contrat est prévue du 20 octobre 2022 au 31 décembre 2023, reconductible jusqu'à 2 fois 1 année. Cette courte durée du marché est justifiée par le fait qu'une étude sera faite en 2023 sur les possibilités d'acceptation des rejets par le milieu naturel et sur l'autorisation de rejet, en particulier en raison de la forte baisse de débit du Lohgraben, ce qui met des incertitudes sur les besoins de traitement de lixiviats à venir.

La société OVIVE a été la seule entreprise à remettre une offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie ce jour à 16h30, a décidé d'attribuer le marché à la société OVIVE pour un montant annuel simulé à 102 712€HT, soit une baisse de 11,6% par rapport au marché actuel s'il avait été prolongé.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en place du marché de service pour l'exploitation de la station de traitement des lixiviats de l'ISDND de Weitbruch avec la société OVIVE,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

6. CONVENTIONS 2023 AVEC LES ECO-ORGANISMES

Le Président informe les membres que la mise en place des nouvelles filières REP dépend totalement des possibilités, et souhaits, en déchèteries des EPCI membres.

Cependant, même si ce sont les services des EPCI membres et des exploitants de déchèteries qui sont en relation directe avec EcoSystem et EcoMobilier, ces derniers souhaitent continuer à traiter les documents administratifs (signatures des conventions) avec un seul organisme qui pourra être le SMITOM.

Eco-DDS ne conventionne pas avec les collectivités de traitement.

Par conséquent, le Président propose aux membres que les EPCI de collecte demandent les conventionnements sur le site territeo.fr et que les éco-organismes se tournent éventuellement vers le SMITOM s'ils souhaitent simplifier l'établissement des conventions.

D'autre part le Président propose aux membres de l'autoriser à signer les conventions types « nationales » lorsque les versions définitives seront parvenues au SMITOM.

Les conventions actuellement disponibles concernent les REP Jouets, Articles de bricolage et Jardinage et les DEEE.

Dans le cas particulier des DEEE il y aura également un acte constatant la cessation de la convention de collecte avec l'OCAD3E, au profit de l'éco-organisme référent EcoSystem.

M. HEY précise que les conventions sont des textes nationaux et qu'ils ne peuvent pas être modifiés ou amendés.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE que le SMITOM conventionne avec les Eco-Organismes qui le demande,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

7. INFORMATIONS DIVERSES

A. ACTUALITE DES NOUVELLES REP

Le Président informe les membres sur les nouvelles REP.

a. FILIERE PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment)

Le SMITOM (et probablement les membres) a été invité à des après-midi de travail. L'information a été diffusée aux services des EPCI membres.

La filière PMCB compte sur les déchèteries des EPCI membres pour une partie des flux. Il est donc nécessaire que tous les membres du SMITOM participent à une de ces réunions d'information (par exemple vendredi 21 octobre à Strasbourg).

La mise en place de cette filière semble assez compliquée, beaucoup d'éclaircissements sont attendus lors de ces réunions.

b. FILIERE ABJ (Articles de bricolage et de jardin)

Depuis le 31 mai il est possible de demander une convention via Territeo pour :

- ABJ thermiques (Ecologic)
- ABJ outils du peintre (EcoDDS)

Depuis le 1^{er} juillet il est possible de demander une convention via Territeo pour :

- ABJ autres (EcoMobilier)

c. FILIERE JEUX ET JOUETS

Depuis le 1^{er} juillet il est possible de demander une convention via Territeo pour les Jeux et Jouets (EcoMobilier).

d. FILIERE ASL (Articles de sport et de loisirs)

Depuis le 31 mai il est possible de demander une convention via Territeo pour les ASL (Ecologic).

e. DEEE

Une nouvelle convention type « collectivités » est en cours de finalisation et il est possible de demander une convention via Territeo.

f. HUILES USAGEES

Depuis le 1^{er} septembre il est possible de demander une convention via Territeo pour les Huiles usagées (Cyclevia).

La mise en place de ces nouvelles filières dépend totalement des possibilités et souhaits des EPCI membres pour leurs déchèteries.

B. REMPLACEMENT DE LA DALLE DU PARQUET DE CHAUFFE

Le Président informe les membres qu'après consultation par SUEZ, 5 offres ont été réceptionnées dont 2 « dans les prix prévus » (VINCI et PERRIER) et 3 nettement plus chères.

L'étalement de la dalle avait été réalisé en mai par la société PERRIER.

Les travaux ont été confiés par SUEZ à VINCI et ont commencé début septembre.

Cependant les 2 zones sous les brûleurs ne pourront être réalisées que lors du prochain arrêt total de l'usine, soit en juin 2023.

L'enveloppe initiale de 400 000€ estimée sera probablement respectée.

C. AVANCEMENT DU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Le Président informe les membres que la commissaire enquêtrice a émis un avis favorable, sans réserve, pour le projet.

Le dossier a été envoyé à la préfecture pour décision finale (2 mois d'instruction en préfecture).

Le retour de la demande de CETI (certificat d'éligibilité du terrain d'implantation) pour l'Appel d'Offres Commission de Régulation de l'Energie (CRE) est en attente.

Le Permis de Construire était attendu pour le mois d'août 2022.

Actions à mener :

- Demande de raccordement (Proposition Technique et Financière), dès obtention du Permis de Construire.
- Puis dépôt de l'Appel d'Offres de la CRE PPE2 Sol sous réserve d'obtention PC + CETI + demande raccordement effectuée.

La chargée de projet Marie-Laure ROTH est remplacée par M. Jude NZE BIANG.

M. HEY va prendre contact avec le nouveau chargé de projet pour connaître l'évolution du dossier.

D. RAPPORTS ANNUELS DES PRESTATAIRES

Le Président informe les membres qu'en complément des rapports annuels reçus avant le dernier Comité Directeur, le rapport annuel 2021 de CITEO a été réceptionné au courant du mois de juillet.

Comme les autres rapports annuels, ce document de 46 pages est à la disposition au SMITOM ou sur le site internet du SMITOM.

E. ENFOUISSEMENT DES REFUS DE TRI

Le Président laisse la parole à M. HEY qui informe les membres qu'en principe les refus de tri des bacs jaunes sont valorisés chez EVNA, mais en raison de la saturation de l'usine, un retard de près de 2 000 tonnes est constaté actuellement.

La production des refus de tri du SMITOM est de l'ordre de 220 tonnes par mois.

Le SMITOM a tenté, avec EVNA, de trouver des solutions de diminution des DAE mais ils proviennent très essentiellement d'entreprises du périmètre du SMITOM. EVNA a également cessé, depuis 6 mois, de recevoir les incinérables de déchèteries de la CdC du Kochersberg.

Cependant, la pression de la DREAL et le risque incendie sur le centre de tri ALTEM, a amené le SMITOM, fin août, à accepter de recevoir sur l'ISDND de Weitbruch une grosse partie de ces 2 000 tonnes à raison d'un camion/jour jusqu'à la fin de l'année.

Une deuxième solution consisterait à diminuer les tonnages que EVNA reçoit des collectivités voisines mais ce sont de vraies OMR qui ont toute leur légitimité sur une UVED.

Une troisième solution serait de faire du CSR avec ces refus de tri mais le coût est 178€/t.

Il n'y aura pas moins de refus l'année prochaine, après la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri.

Accepter le stock de refus de tri à l'ISDND de Weitbruch, pourrait permettre de commencer avec un stock à zéro l'année prochaine. Le stock devra être suivi régulièrement pour ne pas être dans la même situation que cette année et parce que dans le cadre de l'ECT le SMITOM s'engage vis-à-vis de CITEO à valoriser ces refus.

F. PRIX DE REPRISE DES FLACONNAGES

Le Président laisse la parole à M. HEY qui informe les membres que le prix de reprise des flacons plastiques par le repreneur PAPREC a beaucoup augmenté (exemple du PET clair passé de 166€/t en janvier 2021 à 757€/t en juin 2022), MAIS il se trouve que les prix de reprise de VALORPLAST sont actuellement encore plus favorables.

Ce problème a été soumis à PAPREC qui devrait faire une nouvelle proposition, meilleure que VALORPLAST, au courant de la semaine prochaine.

G. COMPTE-RENDU JOURNEE PORTES OUVERTES EVNA

Le Président informe les membres que 6 partenaires ont répondu présent pour exposer leurs conseils et idées en matière de prévention et comportements vertueux (Emmaüs, Util'Eco, Le Relais Est, Les Beaux Déchets, La Maison du Compost, Suez), en plus du stand du SMITOM sur les consignes de tri et leur évolution. Leurs retours en fin de journée sur l'intérêt des visiteurs étaient très positifs.

Un point de dépôt de PAM (DEEE) et un stand de troc avaient également été installés et, même si ces stands n'ont guère eu de succès, ils ont permis au SMITOM de recevoir le soutien forfaitaire de 6 000€ de la part d'EcoSystem.

La journée était labellisée niveau 2 (sur 3) par Eco Manifestations d'Alsace, ce qui a engagé le SMITOM à mettre en œuvre un certain nombre d'actions dans plusieurs domaines : alimentation locale et peu carnée, éclairage basse consommation, encouragement des déplacements tels que covoiturage ou transports en commun, tri des déchets, limitation du jetable (vaisselle...).

Environ 40 invités étaient présents le matin, 250 personnes l'après-midi, dont 200 sur inscription.

Le coût de la journée a été estimé à 23 750€ HT, dont 14 950€ pris en charge par le SMITOM, et 8 800€ par EVNA (chapiteau et banderoles).

M. Jean-Luc ECKART félicite le SMITOM pour l'organisation de cette journée portes ouvertes.

8. DIVERS

a. Réseau de guides composteurs

Le Président rappelle aux membres qu'en février dernier, il avait annoncé la création d'un réseau de guides composteurs composé (pour l'instant) d'agents du SMITOM et de ses adhérents.

Le nom retenu pour ce réseau est « **Le gang des cétoines** », pour son côté impactant, moderne, et facile à retenir (et à orthographier) ; les larves de cétoines étant très souvent rencontrés lors des retournements de compost.

Des communications auprès des communes, dans les DNA, sur les réseaux sociaux des EPCI de collecte, vont être réalisées à partir de fin octobre pour lancer un appel à des bénévoles qui souhaitent intégrer ce réseau, et sensibiliser les usagers sur le terrain (dans leur quartier, sur diverses manifestations, lors de réunions...).

Les membres du réseau ont élaboré un projet de charte pour régler les relations entre les bénévoles et les EPCI de collecte.

b. Evolution des prix de reprise

Le Président commente le tableau d'évolution des prix de reprise des matériaux à fin août, remis en séance. Les prix de reprise des papiers-cartons baissent nettement et le plastique continue d'augmenter.

c. Refus de tri

Le Président commente le tableau des refus de tri avec les dernières caractérisations du mois d'août, remis en séance.

La CdC du Pays de la Zorn est toujours le meilleur élève mais le taux de refus global applicable pour la facturation du marché ALTEM est toujours au-dessus de 15% (17,1% en août soit une pénalité de 2,94%).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun délégué ne souhaitant intervenir, le Président remercie toute l'assemblée et clôt la séance.

Fin de la séance : 18h